

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 décembre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 24/11/2017
Présents : 19	<i>L'an deux mille dix-sept et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSCH, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marlène FAIVRE
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie PASSIEUX par Catherine REBOUL
Abstentions: 0	Présents non votants : Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Patrimoine : animation "Pays d'Art et d'Histoire"

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire », est attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication. La candidature du Pays d'Art et d'Histoire du Haut Languedoc et Vignobles a obtenu l'avis favorable du Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire le 19 février dernier.

Le label s'inscrit dans une démarche partenariale qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs. Ce projet se décline en quatre axes de travail répondant à de forts enjeux de territoire :

- connaître et partager le territoire, son identité, son patrimoine
- sensibiliser les publics
- préserver un cadre de vie : patrimoine et architecture au cœur des préoccupations
- dynamiser les patrimoines et l'architecture : un lien entre passé, présent et avenir.

L'obtention du label permet ainsi au Pays Haut Languedoc et Vignobles de rejoindre un réseau de 187 territoires labellisés au niveau national et de bénéficier de l'Etat d'une aide au fonctionnement relative au poste d'Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine à hauteur de 100 000 € répartie sur 5 ans.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 44 704 € TTC pour lequel le cofinancement suivant pourrait être sollicité auprès :

de l'Etat pour 30 000 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 14 704 €

Monsieur le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 01 décembre 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

